

# Le St Ju-Lien

N°72 Janvier 2025

# Votre rendez-vous avec l'actualité du village

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 08 Novembre 2024.

Vœux du maire le dimanche 12 Janvier à 10h30 à la salle des fêtes. L'ensemble des habitants de Saint Julien sont conviés.

# Modification statutaire service public petite enfance

Florent CHIRAT évoque la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui a introduit, à l'article 17, la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant dans l'article L214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles.

A ce titre, le conseil communautaire du 14 novembre 2024 a adopté la modification de sa compétence Petite Enfance comme suit :

#### Petite Enfance

- Accompagnement méthodologique, technique et financier sur le territoire communautaire des actions relatives à la Petite Enfance ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire;
- Création et gestion des relais Petite Enfance

Autorité Organisatrice du Service Public de la Petite Enfance.

A ce titre, la CCPA sera compétente :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents
- Soutenir la qualité des modes d'accueil du jeune enfant.

Conformément à l'article L. 5214-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCPA laisse un temps de 3 mois aux communes pour se prononcer.

Florent CHIRAT précise qu'avec cette modification de compétence, la CCPA pourra développer des missions de coordination et de prospective sur la thématique petite enfance en soutien des communes. Le conseil valide cette modification.

# Ouverture poste secrétaire de mairie

Florent CHIRAT évoque la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie qui a été publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2023. Cette loi implique la nomination obligatoire d'une secrétaire générale de mairie relevant d'un corps ou d'un cadre d'emplois de catégorie B au moins pour un temps complet ou non complet.

# Compte-rendu du Conseil Municipal

17 Décembre 2024 Début à 20h00

Présents (13/15): Florent CHIRAT; Cédric BLANC; Valérie GUIRAL; Gaëlle GUINET; Alain FARJOT; Freddy GOUTTE; Marie-Charlotte CHAMFRAY, Sylvie CARRET, Solange PEYLABOUD; Baptiste DELORME; Aurélie BOUVY; Cyrille GOUTTE; Bertrand GIROUD

Absents excusés : Romain VERNY,

Thierry VANEL

Secrétaire de séance : Sylvie CARRET

# Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjuliensurbibost.fr

#### Site internet du village

www.saintjuliensurbibost.fr

# Page Facebook



facebook.com/saintjuliensurbibost



Les adjoints administratifs principaux de 1ère et de 2ème classe, décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants. Actuellement nous avons 2 adjointes administratives à mi-temps. Le conseil décide de délibérer favorablement à cette ouverture de poste de secrétaire générale, ouverture qui sera effective après avis favorable du comité social territorial (géré par le centre de gestion pour les communes de notre taille) qui se réunit en février 2025.

### Distribution calendriers de collecte

Florent CHIRAT explique que la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et les 17 communes membres définissent le financement de la distribution des calendriers de collecte des ordures ménagères 2025, 2026 et 2027.

Une convention est proposée au conseil municipal pour 3 ans.

Le montant annuel versé par la CCPA à la commune correspondra à 0.24€ par calendrier distribué.

# Rapport public sur la qualité du service déchets (RPQS) 2023

Florent CHIRAT présente le RPQS Déchets 2023. Concernant la collecte des ordures ménagères, la quantité est en baisse par rapport à 2022 mais le tri est à améliorer (6 068 tonnes (23) et 6 358 tonnes (22) : -4,56 % par rapport à 2022). Pour la collecte sélective, la quantité en baisse (-2,15% par rapport à 2022). 50% de la poubelle jaune est constitué de papiers et cartonnettes.

Le taux de refus de tri au centre de Paprec à Chassieu est de 21%. Ce pourcentage correspond au pourcentage de déchets collectés qui ne répond pas aux consignes de tri de la collecte sélective.

Les erreurs correspondent principalement à la présence d'ordures ménagères et d'objets imbriqués dans le tri.

La quantité de déchets verts est en hausse sur les déchèteries avec 14 % d'augmentation. Pour rappel, notre commune propose une solution locale pour les déchets ligneux avec la plate-forme de broyage située à l'ancien marché aux fruits.

Florent CHIRAT résume donc en indiquant que les ordures ménagères, la collecte sélective et la collecte de verre baissent mais les apports en déchèterie augmentent ce qui implique une augmentation du kg global de déchets/habitant/an.

Les dépenses du service déchets au niveau de la CCPA s'élèvent à 4 197 388€ soit une hausse de 25% sur 5 ans. La collecte en porte à porte est une des causes. Des solutions sont donc proposées afin de maîtriser ces coûts

Notre commune est concernée par le déploiement progressif d'un nouveau schéma de collecte avec des points d'apports volontaires :

- Conteneurs semi-enterrés installés sur le parking de la salle polyvalente pour les résidents de la rue du centre et de la route de Bibost.
- Conteneurs aériens à venir courant janvier pour les secteurs des Gouttes et du Fraissonet
- Pour les autres secteurs : maintien pour l'instant du système actuel (bacs à roulettes individuels ou collectifs) avec passage à une collecte tous les 15 jours pour les OM (se référer au calendrier distribué).

# Participation prévoyance pour les agents communaux

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 place la couverture des risques des agents pour les deux volets, prévoyance et santé, au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

L'ordonnance rend obligatoire la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents au 1er janvier 2025 pour le volet prévoyance En complément de l'ordonnance, le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 précise les garanties et définit les participations employeurs minimales de 7 € par mois et par agent pour ce volet.

Il est proposé d'adhérer à une convention avec le centre de gestion qui s'appuie sur la mutuelle MNT pour cette partie prévoyance. Un contrat groupe est proposé et la Mairie participe au financement uniquement pour les agents décidant d'adhérer au contrat groupe MNT. Le montant de la participation de la commune par agent est proposé à 10€ / mois.

Le conseil valide cette proposition.

# Projet de mandat

Florent CHIRAT indique que notre demande de subvention est à l'ordre du jour de la commission permanente du 20 Décembre du Conseil Régional. Nous sommes donc en attente de la notification.

Un RdV avec la secrétaire générale de la sous-Préfecture est prévu lundi 23 décembre pour discuter des modalités d'attribution de la subvention de l'Etat (DETR).

Ensuite, il faudra organiser un rendez-vous de travail avec le bureau d'études courant janvier afin d'envisager le phasage des travaux, avec l'objectif de lancer les marchés à la fin du 1er semestre 2025.

Marie-Charlotte CHAMFRAY explique son rendez-vous avec M.Briel du SGC de Tarare afin de préciser les capacités de financement de la commune sur ses fonds propres en vue de cet investissement. Nous devons parallèlement conserver un fond de roulement nous permettant de couvrir nos dépenses courantes de fonctionnement.

#### **Commission bâtiments**

Cédric BLANC évoque les retours de l'agent immobilier Pierre MICHEL (Efficity) concernant la vente des appartements de l'ancien presbytère. Il réalise de nombreuses visites, les premières offres sont en cours de discussion, on s'oriente plutôt vers une vente lot par lot.

La division en volume pour la création de la copropriété est en cours avec le cabinet de géomètre DENTON.

Cédric BLANC aborde également l'aménagement de la cantine scolaire. Gaëlle GUINET travaille sur des solutions permettant d'intégrer du nouveau matériel, des sanitaires et une partie vestiaire. Plusieurs scénarios seront proposés sur le début d'année à la commission.

# **Commission voirie**

Cyrille GOUTTE précise qu'un fossé va être repris chemin de la grande botte à la suite de glissements de terrains.

Sur les voies communautaires, nous devons transmettre à la communauté de communes les linéaires de curage des fossés et d'entretien au lamier pour le début d'année 2025.

### **Commission scolaire**

Valérie GUIRAL explique le remplacement de notre ATSEM qui est actuellement en arrêt maladie par une personne de la commune. On souhaite que ce remplacement puisse couvrir également le congé maternité à suivre. Il faut également trouver pour la rentrée, une personne en complément de la responsable périscolaire.

Toute personne susceptible d'être intéressée par ce poste : 16h30-18h les lundis, mardis, jeudis, vendredis, peut contacter la Mairie pour plus de renseignements.

Concernant la partie ménage, Valérie GUIRAL informe que des devis sont en cours auprès de prestataires externes pour couvrir l'ensemble des bâtiments communaux sur l'année 2025. Début des prestations au 6 janvier 2025

Valérie GUIRAL informe également que la Mairie a participé à l'acquisition de matériels d'occasion issus de la commune de Saint Romain de Popey, pour compléter l'équipement de la cantine scolaire. Le montant total s'élève à 1700€ (1200 euros pris en charge par la commune et 500€ sera par l'APE).

Florent CHIRAT évoque son rendez-vous avec le bureau de la micro-crèche ou plusieurs points ont été abordé :

- Demande d'accès pour à une petite salle située dans le prolongement de la micro-crèche (utilisation proposée avec le périscolaire).
- Participation au renouvellement du matériel électro-ménager : il est proposé de verser une subvention annuelle à l'association de 250 euros afin qu'elle puisse couvrir les frais de renouvellement et d'entretien des différents matériels électro-ménagers. La commune conserve à sa charge l'entretien des locaux et la gestion des fluides.
- Gestion de la collecte des ordures ménagères et du tri suite au retrait des bacs individuels au centre village : une solution provisoire est proposée par la commune et la CCPA est sollicitée pour proposer des solutions pratiques au niveau des bâtiments publics.

Ces points seront repris dans une convention proposée à la signature en début d'année 2025.

#### **Commission finances**

Marie-Charlotte CHAMFRAY explique qu'avec le passage à la nomenclature comptable en M57, des dépenses ont changé d'affectation, donnant lieu à des décisions modificatives en fin d'année pour équilibrer les articles. La décision modificative porte sur 6600 euros :

- 6200 euros sur l'article frais de personnels (la partie assurance pour le personnel étant désormais intégrée dans cet article)
- 400 euros pour une restitution de caution à la suite du départ d'un locataire non anticipé

Ces 6600 euros nouvellement affectés sont pris sur l'article fonctionnement voirie afin d'équilibrer le budget prévisionnel.

Cette décision modificative est validée par le conseil.

### **Commission cadre de vie**

Baptiste DELORME informe que les décorations de Noël ont été installées le 07 décembre avec Cédric BLANC et Franck CHAVEROT, Maire de BIBOST qui nous mis à disposition sa nacelle et que nous remercions.

Baptiste DELORME confirme la mise en service des points d'apport volontaire (PAV) pour le village. Ces derniers sont situés sur le parking de la salle polyvalente. Il précise également que cette stratégie a pour objectif de réduire la collecte des ordures ménagères à une fois tous les 15 jours. En vue d'une prévision d'augmentation des flux sur les différents points de collecte du territoire, il est nécessaire d'augmenter le nombre et les capacités de stockage des Points d'Apport Volontaire (PAV).

La CCPA souhaite donc élargir son parc de bornes :

- Conteneurs enterrés et amovibles,
- Conteneurs semi-enterrés et amovibles,
- Colonnes aériennes.

La CCPA sera responsable du nettoyage du parc de bornes, la Commune sera responsable de la propreté des abords. Une vigilance est demandée à chaque utilisateur afin de respecter l'environnement de ces bornes.

Une convention annuelle est proposée afin de préciser le rôle de chacun dans le cadre de cette gestion de collecte des déchets.

#### **Commission sociale**

Solange PEYLABOUD informe que les colis de Noël sont en cours de distribution. Au total, il y a 20 colis et 5 visites prévus sur la commune.

Concernant le portage ADMR, Solange PEYLABOUD souligne le fait que l'ADMR souhaiterait une augmentation de notre participation pour le portage des repas (actuellement notre participation est de 1.20 par repas et n'a pas évolué depuis plusieurs années). Nous devrons nous positionner pour le budget 2025. Pour rappel, notre participation vient en déduction directe du prix du repas demandé aux bénéficiaires de notre commune.

Solange PEYLABOUD aborde également le sujet des après-midis de la Drivonne.

L'accueil aux "après-midis de la Drivonne" animé par les bénévoles de l'ADMR de Bessenay s'adresse à tous ceux qui ont envie d'un moment de partage, de solidarité mais aussi de gourmandises. Il est bimensuel et toujours le jeudi après-midi de 15h à 17h 30. La participation est gratuite et il n'y a pas besoin de s'être inscrit pour participer.

Pour varier les animations (rémunérées pour les intervenants), l'ADMR est en recherche pour la saison 2025 :

- d'un(e) nutritionniste
- d'un(e) psychomotricien(ne)
- d'un(e) instit à la retraite
- d'un sapeur-pompier volontaire
- d'un animateur de yoga sur chaise
- d'un prof de chant
- d'un(e) conteur
- d'une esthéticienne

Solange PEYLABOUD confirme par ailleurs que le « week-end bugnes » au profit de l'association ADMR se tiendra le 8/9 Février 2025.

Solange PEYLABOUD termine en précisant que 2025 sera une année blanche pour l'appel de cotisations de l'association Solidarité Partage. Cette association intercommunale est destinée à accompagner des personnes ponctuellement en difficulté financière sur le territoire. Il n'y aura donc pas de crédits à prévoir pour le BP2025.

# **Bibliothèque**

Aurélie BOUVY indique qu'un nouveau club de lecture sera programmé à la bibliothèque en février 2025 (date à préciser).

### **Commission communication**

Gaëlle GUINET informe que la maquette corrigée du bulletin municipal est transmise à l'imprimeur. Le BAT final devrait arriver pendant les fêtes pour une édition définitive en début d'année.

Le réseau communication CCPA lors d'une récente réunion a soulevé le fait que la communauté de communes rencontre de nombreux problèmes pour distribution de son magazine « terre d'avenir » il est donc prévu d'envoyer un questionnaire pour connaître les possibilités de distribution des communes. Une réflexion s'engage également sur une version digitale, mais qui n'aurait peut-être pas le même impact auprès de tous les habitants.

### **Commission associations**

Alain FARJOT évoque la réunion du 16/12 avec les p'tits gônes, les associations concernées et le bar /restaurant la Tonnelle au sujet de la vogue annuelle.

Pour les P'tits Gones, le bilan 2024 est plutôt satisfaisant. Ils ont fait un léger bénéfice grâce à la subvention de la Mairie qui a couvert l'animation musicale du repas. Le problème récurrent évoqué par tous les participants reste l'animation du dimanche matin.

Alain FARJOT informe également que les P'tits gones souhaitent que la vogue revienne dans le centre du village ce qui suscite plusieurs interrogations de la part du conseil.

Concernant la communication, le conseil municipal demande aux P'tits Gones de communiquer plus tôt sur le programme de la vogue. Cédric BLANC précise que si le programme est arrêté plusieurs mois avant la vogue, il serait alors plus simple pour tous de communiquer et les flyers pourraient être distribués en même temps que le passage des brioches.

Alain FARJOT précise que la durée de la vogue sera réduite, il n'y aura pas d'animation publique le vendredi soir, seulement une soirée entre les membres de l'association.

Alain FARJOT indique également que la répartition des buvettes du dimanche serait rediscutée entre les p'tits gônes et le bar la Tonnelle. La subvention communale pourrait être adaptée afin d'aider au financement d'une animation le dimanche matin. Le conseil municipal suggère qu'une trame de programme et d'organisation de la vogue 2025 soit présentée au prochain CM le 11/02.

Alain FARJOT termine en rappelant que la soirée raclette des P'tits Gones se tiendra le 22 février 2025.

#### **Commission PLU**

Florent CHIRAT informe qu'une présentation des éléments concernant la modification en cours du PLU sera proposée au conseil du 11 Février 2025. L'objectif étant que cette modification soit approuvée à la fin du 1er semestre 2025.

### **Questions diverses**

Rappel de quelques dates :

Dimanche 12 janvier 2025 : voeux du Maire à 10h30 à la salle polyvalente.

- Mardi 11 février 2025 : Conseil municipal avec débat d'orientation budgétaire.
- Vendredi 28 mars 2025 : Conseil municipal avec vote du budget.
- Avril 2025 (date à définir) accueil des nouveaux arrivants.

La séance du conseil municipal est levée à 22h30.

## Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 12 Janvier à 10h30 à la salle des fêtes et sont ouverts à tous les habitants de Saint Julien

# Semaines de l'environnement 2025 : Appel à projet

Les Semaines de l'Environnement sont l'occasion de réaliser des manifestations et des évènements d'envergure autour de cette thématique vaste et variée. Ainsi les communes et les associations du territoire du Pays de L'Arbresle peuvent se mobiliser chaque année afin de proposer un programme d'activités diversifiées. N'attendez plus pour déposer un dossier

https://www.paysdelarbresle.fr/actualites/transition-ecologique/semaines-de-lenvironnement-2025-appel-aprojet/

# **RASSEMBLEMENT DES SAINT-JULIEN-DE-FRANCE 2025**

Le rassemblement des Saint-Julien 2025 aura lieu du 07 au 09 Juin chez nos voisins de SAINT-JULIEN-sur-RESSOUZE (01560)

Les inscriptions sont ouvertes à tous les habitants de Saint Julien, et ne seront définitives qu'après validation par les organisateurs du rassemblement. (Suivant places d'accueil et nombre total de candidats).

La participation au week-end pour 2025 est fixée à 72€ par personne, transport non compris, chacun devant se rendre sur place par ses propres moyens.

N'hésitez pas à vous faire inscrire, ou à demander des renseignements complémentaires auprès de Gilles DESAINTJEAN :

Port: 06 75 16 35 71

Email: gilles.desaintjean@wanadoo.fr

Date limite d'inscription : Dimanche 12 janvier 2025

NB: Les camping-cariste sont les bienvenus dans nos rassemblements, et sont rattachés à un foyer hébergeur.

Janiver 2025

Dimanche 12 Vœux du maire

Dimanche 26 Petit marché de Saint Julien

Février 2025

Samedi 22 Soirée Raclette des P'tits Gones